

COMMUNE DE TREMARGAT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 7 SEPTEMBRE 2026

Date de la convocation :
26 août 2026

Nombre de conseillers	
En exercice	11
Présents	6
Votants	8

Secrétaire de séance :
M. Dorig LE CRAS

Le **lundi sept septembre deux mille vingt-six à dix-neuf heures et trente minutes**, les membres du Conseil Municipal de la commune de Trémargat se sont réunis, sur convocation de Madame Marie-France BERNARD, Maire, à la mairie de Trémargat.

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Marie-France BERNARD, M. Matthieu APRIOU, M. François JEGOU, M. Yann LE POULLENNEC, M. Damien LOSEILLE, M. Dorig LE CRAS.

ETAIENT REPRÉSENTÉES : Mme Malo COMBES (pouvoir à M. Yann LE POULLENNEC), Mme Dominika DOLENGIEWICZ (pouvoir à Mme Marie-France BERNARD).

ETAIENT ABSENTES : Mme Gwennaëlle PORS, Mme Agnès CASSIN, Mme Fairouz SAID.

DÉLIBÉRATION N°2026_10_04

PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES DE LANRIVAIN ET KERGRIST-MOELOU

Mme la Maire rappelle que la commune de Trémargat ne disposant pas d'école maternelle et primaire sur son territoire, elle est tenue de participer financièrement aux frais de fonctionnement des écoles situées dans d'autres communes et qui accueillent les enfants domiciliés à Trémargat.

D'après les courriers reçus à ce jour, les participations demandées à la commune de Trémargat pour les enfants scolarisés au titre de l'année 2025-2026 sont les suivantes :

PARTICIPATION ENFANTS SCOLARISÉS 2026-2026						
COMMUNE	ECOLE	CYCLE	COÛT / ELEVE	ELE VES	TOTAL / CYCLE	TOTAL TRÉMARGAT
LANRIVAIN	Publique	Primaire	599,29€	8	4 794,32€	11 482,70€
		Maternelle	2 229,46 €	3	6 688,38€	
KERGRIST-MOELOU	Publique	Primaire	570,00 €	5	2 850,00 €	2 850,00€
		Maternelle	1 650,00 €	0	0,00 €	

DÉCISION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DONNE un avis favorable à la demande de participation des communes de Lanrivain et de Kergrist-Moëlou.

APPROUVE le versement des participations pour les frais de fonctionnement des écoles comme suit :

- A la commune de **LANRIVAIN** la somme de **11 482,70€** ;
- A la commune de **KERGRIST-MOËLOU** la somme de **2 850,00 €**.

**Le secrétaire de séance,
M. Dorig LE CRAS
Conseiller Municipal**

**La présidente de séance,
Marie-France BERNARD
Maire**

